



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025

Convocation : 17 mars 2025

Affichage : 31 mars 2025

Étaient présents : Jean-Luc Point, Dominique Martinet, Roger Boismureau, Christian Bory, Joëlle Charieau, Léonie Charieau, Martine Lacroix, Jérémy Romagné arrive en cours de séance, Marie-France Mineau et Laurent Aumand.

Absente excusée : Françoise Thomas-Collet qui donne pouvoir à Christian Bory.
Secrétaire de séance Dominique Martinet.

Approbation du procès-verbal du conseil du 24 janvier 2025

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Agricole et Forestier - AFAPAF **Délibération n° 102/03/2025**

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Loubillé arrive à échéance le 26 août 2025. Conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder au renouvellement de la composition du bureau, à cet effet, la DDT demande que le conseil propose 5 membres propriétaires.

Après délibération, le conseil propose à l'unanimité les propriétaires suivants :

Jean-Luc POINT 1 rue des Sablières 79110 Loubillé
Jean-Philippe VRIGNON 1 Le Petit Chemin 79110 Loubillé
Dominique ROMAGNÉ 4 rue des Rochettes 79110 Loubillé
Thierry ROMAGNÉ 6 Grande Rue 79110 Loubillé
Gérard RENOUX Chemin de Pellevoisin 79110 Chef-Boutonne

Renouvellement convention 2025-2027 avec le CDG79 relative à la formation et à l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique **Délibération n° 103/03/2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion des Deux Sèvres (CDG79) est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire précise que les services de la commune utilisent des logiciels de la gamme EKSAE dont le centre de gestion assure l'assistance et la formation en gestion financière, élections, citoyens et cimetière, en SAAS.

La convention prévoit les échanges, les modalités d'assistance et de formation entre le service informatique du CDG 79 et la commune. La redevance 2025 est de : 436 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :

- renouveler son adhésion à la mission pour la formation et à l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique ;
- approuver la convention pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres.

Participation à la consultation du centre de gestion des Deux-Sèvres au marché de Protection Sociale Complémentaire, volet Santé et Prévoyance **Délibération n° 104/01/2025**

Les conseillers sont informés que le projet débattu lors du précédent conseil, reprenant en tous points les obligations règlementaires et la participation au marché public lancé par le centre de gestion, a reçu un avis favorable du Comité social territorial du centre de gestion des Deux-Sèvres lors de sa séance du 4 février 2025.

La délibération est définitivement adoptée et transmise au contrôle de légalité puis au centre de gestion.

Signalétique du jardin du souvenir

Les familles des défunts dont les cendres ont été déposées au jardin du souvenir pourront demander à la commune la fixation d'une petite plaque comportant le nom et le prénom de leur défunt sur la grande pierre au centre de l'espace de dispersion des cendres. L'achat de la plaque est à la charge des familles.

Arrivée de Jérémy ROMAGNÉ

Vote du COMPTE FINANCIER UNIQUE -CFU 2024

Délibération n° 105/03/2025

Monsieur Jean-Luc POINT, Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique 2024, établi avec le comptable public.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
	OU DEFICIT	EXCEDENTS	OU DEFICIT	EXCEDENTS	OU DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		313 050,79 €		138 797,50 €		451 848,29 €
Opérations de l'exercice	271 525,26 €	291 209,65 €	334 349,44 €	180 788,47 €	605 874,70 €	471 998,12 €
Totaux	271 525,26 €	604 260,44 €	334 349,44 €	319 585,97 €	605 874,70 €	923 846,41 €
Résultats de clôture		332 735,18 €	14 763,47 €			317 971,71 €

Besoin de financement	14 763,47 €	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	53 118,11 €	145 887,43 €
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	92 769,32 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	78 005,85 €	

Ce document enrichi des données du centre de gestion comptable de Melle, retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le résultat de clôture du budget de la commune est de **332 735.18 €**.

Monsieur Jean-Luc Point, ayant quitté la salle,

Madame Dominique Martinet est nommée présidente de séance,

L'assemblée procède au vote du CFU, et après délibération, à l'unanimité approuve :

- Les résultats tels que présentés ci-dessus ;
- Les restes à réaliser 2024 ;
- Le CFU 2024.

Vote des subventions, reprises dans le BP 2025

Nom de l'association	Montants votés
LOUB'ARTS	150
ABC de Loubillé	600
ACCA	350
Soutien Hôpital de Ruffec	310
ADMR	300
Association JF Cail	
Fédération Nationale André Maginot-FNAM Section Chef-Boutonne 80 ans de la Libération	100
Total	1 810,00

proposition BP 2025 : 2 000 €

Vote des taux d'imposition 2025

Délibération n° 107/03/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – d'augmenter les taux d'imposition de 5% en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.71 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	42.16 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	6.92 %

2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des taux des virements de crédits entre chapitres

7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La limite des 7,5 % s'applique au budget primitif consolidé de toutes les décisions modificatives

Le maire présente et commente le projet de budget primitif.

Après délibération, le budget présenté ci-dessous est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses votées	314 770,00	249 304,00	Recettes votées
total	314 770,00	249 304,00	total
Virement à la SI	267 269,18	332 735,18	Excédent fonctionnement reporté
TOTAL DF	582 039,18	582 039,18	TOTAL RF
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
investissements votés	269 275,03	17 000,00	Recettes votées
1/4 dépenses votées av BP	67 000,00		
RAR travaux Grande rue	53 118,11	145 887,43	RAR subventions travaux Grande rue
Capital des emprunts	26 000,00		
total	415 393,14	162 887,43	total
c/001 solde nég d'exécution reporté	14 763,47		c/1068 capitalisation invest
		267 269,18	Virement de la SF
TOTAL ID	430 156,61	430 156,61	TOTAL IR

Questions diverses :

Demande d'un nouvel arrêt du bus scolaire

La demande concerne le hameau de Narçay, pour le bus scolaire desservant l'école de Couture d'Argenson.

Une famille a saisi le conseil municipal d'une demande d'arrêt pour leurs 2 enfants. Si cet arrêt est mis en place, il pourrait intéresser une autre famille à proximité pour un enfant.

Actuellement le bus passe matin et soir à Narçay route de Paizay Naudouin, ce nouvel arrêt ne nécessiterait aucun changement d'itinéraire.

Mesdames Dominique Martinet et Martine Lacroix se chargeront de contacter le service des transports scolaires de la Région.

Agent des services techniques

Désormais, Madame Dominique Martinet et monsieur Roger Boisméau sont conjointement les responsables hiérarchiques de l'agent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire de séance